

DEMANDE DE CARTE DE MOBILITÉ INCLUSION (vous êtes actuellement bénéficiaire de l'APA)

I / Renseignements concernant le demandeur :

Nom (nom de jeune fille et nom marital)	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Contact téléphonique et mail	

II / Objet de la demande

Si vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie au titre du GIR 1 ou 2, vous pouvez bénéficier sans autre condition et à titre définitif de la carte mobilité inclusion (CMI) prévue à l'art.L.241-3 du code de l'action sociale et des familles comportant les mentions " invalidité " et " stationnement pour personnes handicapées "

Souhaitez-vous bénéficier de la carte de mobilité inclusion comportant la mention " invalidité " prévue à l'article L.241.3 :

Oui

Non

Si oui :

- S'agit-il d'une demande de renouvellement des droits :

Oui

Non

- S'agit-il d'une demande de remplacement d'une carte d'invalidité délivrée pour une durée définitive :

Oui

Non

Souhaitez-vous bénéficier de la carte mobilité inclusion comportant la mention “ stationnement pour personnes handicapées ” prévue de l’article L.241-3 :

Oui

Non

Si oui :

- S’agit-il d’une demande de renouvellement des droits:

Oui

Non

- S’agit-il d’une demande de remplacement d’une carte européenne de stationnement délivrée pour une durée définitive :

Oui

Non

Dans le département de l’Aude, la carte mobilité inclusion comportant les mentions “ priorité ” et « stationnement pour personnes handicapées ” peut être délivrée sur appréciation de l’équipe médico-sociale, en application du III de l’article L.241-3 si vous bénéficiez de l’allocation personnalisée d’autonomie au titre du GIR 3 ou 4,

Souhaitez-vous bénéficier de la carte mobilité inclusion comportant la mention “ priorité ” prévue à l’article L.241-3 :

Oui

Non

Si oui, s’agit-il d’une demande de renouvellement des droits :

Oui

Non

Souhaitez-vous bénéficier de la carte mobilité inclusion comportant la mention “ stationnement pour personnes handicapées ” prévue à l’article L.241-3 :

Oui

Non

Si oui :

S’agit-il d’une demande de renouvellement des droits :

Oui

Non

III / Pièces à fournir :

- Décision d’attribution de l’allocation personnalisée d’autonomie.
- S’il s’agit d’une demande de renouvellement : une copie de la carte ou des cartes déjà attribuées.
- Si vous êtes GIR 3 ou 4 : l’imprimé « certificat médical APA »